

Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-03

Séance du : Mercredi 6 Juin 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 9
Votants : 10

Dates convocation :
31/05/2018

Date affichage :
07/06/2018

L'an deux mil dix-huit le six du mois de juin à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Pierre-Alain VACHERET, Elodie MULLER, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Anne VACHERET, Séverine CALINON

Absents excusés : Coraline LANCE donne procuration à Elodie MULLER,

Absents :

Secrétaire de séance : Séverine CALINON

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 Avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) Demande de subvention:

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'APE de Rochefort. Pour mémoire, au titre de l'année 2017, le montant de la subvention qui avait été versée était de 150 €. Mr le Maire propose le même montant pour l'année 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser la somme de 150 € à l'APE de Rochefort au titre de subvention 2018

2) CAGD, Pacte Fiscal et Financier de solidarité:

6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par délibération N°GD 03/18 du 22 février 2018, a approuvé les orientations et modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité proposé pour le territoire.

Ce Pacte Fiscal et Financier de solidarité vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes du territoire d'une part, et entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'autre part.

Par ce Pacte, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite répondre aux nouveaux enjeux du territoire (baisse des dotations de fonctionnement, transferts de nouvelles compétences...) en développant une approche plus collective et solidaire dans la maîtrise et la gouvernance locale de la dépense publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix contre, 2 abstentions et 5 voix pour

APPROUVE les orientations et les modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, telles que présentées en annexe au présent rapport.

3) CAGD : Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communes :

Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'au cours de sa séance du 15 mars 2018, le Conseil Communautaire du Grand Dole a décidé de déroger à la répartition de droit commun pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes qui sera prélevé au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Il rappelle les modalités de validation du dispositif dérogatoire concernant le FPIC et donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire du Grand Dole n°GD23/18.

Il rappelle au Conseil Municipal que la prise en charge intégrale du FPIC par la CAGD est un engagement du Pacte Fiscal et Financier de solidarité voté par délibération n°GD03/18 du 22 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la délibération du Conseil Communautaire du Grand Dole n°GD23/18 du 15 mars 2018 telle qu'annexée à la présente portant dérogation à la répartition de droit commun pour le FPIC qui sera prélevé au titre de l'exercice budgétaire 2018.

4) Montant de l'Affouage 2018 :

Le Maire expose au Conseil Municipal, le montant de l'affouage 2016-2017 et précise que pour facturer l'affouage, il est nécessaire de délibérer sur le prix de l'affouage 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **MAINTIEN le prix de 25 € la portion d'affouage pour l'année 2017-2018.**

5) Contrat Remonteur d'horloge :

Le Maire expose au Conseil Municipal, que Mr APPERCELLE Jérôme qui exerçait la fonction de remonteur d'horloge ne désire plus occuper cet emploi. Mr CALINON Michel a proposé sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, Mme CALINON Séverine ne prend pas part au vote

- **ACCEPTÉ la candidature de Mr CALINON Michel,**
- **DECIDE de faire un contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, à raison de 1h50 par semaine rémunéré à l'indice brut 347/ indice majoré 325 à Mr CALINON Michel.**

6) Divers :

Gens du voyage : lieux accessibles sur le secteur de Dole.

Vitraux de l'église : informations sur les divers devis.

Ruisseau de Falletans : informations sur l'avancée du projet.

Point sur le PLUI : informations sur l'avancée du projet et la rencontre avec Mr HUMBERT du Grand Dole, RDV est pris avec les bâtiments de France début juin.

Dépôts de plaintes : informations sur les dépôts en cours.

Rencontres sportives : 9 Septembre 2018

Séance levée à 22h30

Le Maire,

Pascal OPEZ

